



DÉCISION

N° : 2024 - 18°

Exécutoire le : - 1 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 25 JAN. 2024

Visée le : - 1 FEV. 2024

COMMANDE PUBLIQUE
Accord cadre à marchés subséquents n°22005
Prestations de porte à porte
Avenant n° 01 relatif à la détermination et les conditions de révisions des prix des subséquents

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 17/03/2023 à l'entreprise L & M

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

L'article 7 du CCAP de l'accord cadre de base doit être modifié afin de clarifier la variation et la détermination des prix en accord avec l'objet de départ et l'exécution des subséquents.

Ainsi, l'article 7.3 du CCAP de l'accord cadre est modifié comme suit :

« Les prix et leurs conditions de variation seront définis dans les documents et notamment le CCAP de chaque marché subséquent. »

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L & M

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 15/01/2024 10:33:24



Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER



Acte modificatif
22005 prestations de porte à porte Avenant N°2

1. Identification

1.1 Identification du pouvoir adjudicateur

Identification :	Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479350051
Courriel :	contact@grand-lac.fr
Site internet :	http://www.marches-publics.info

1.2 Identification du/des titulaire(s) de l'accord-cadre

Titulaire unique :

Identification :	L ET M ASSOCIES
Adresse :	lieu-dit LIEU DIT AU VELOURS 39800 POLIGNY
Téléphone :	0384736919
Courriel :	contact@l-et-m.com
SIRET n° :	43249464900044

1.3 Objet de l'accord-cadre

- Objet de l'accord-cadre :

Intitulé :	Campagne de porte-à-porte
Objet :	Réalisation de campagnes de communication en porte-à-porte sur les déchets

- Référence de l'accord-cadre : 2022-220051.

- Montant maximum de l'accord-cadre :

Montant HT :	210 000,00 €
Taux de TVA :	20 %
Montant TTC :	252 000,00 €

•Date de la notification : jeudi 17 mars 2022.

•Durée d'exécution : 4 années.

2. Objet de l'acte modificatif

2.1 Modifications introduites par le présent acte modificatif

L'article 7 du CCAP de l'accord cadre de base doit être modifié afin de clarifier la variation et la détermination des prix en accord avec l'objet de départ et l'exécution des subséquents.

Ainsi, l'article 7.3 du CCAP de l'accord cadre est modifié comme suit :

« **Les prix et leurs conditions de variation seront définis dans les documents et notamment le CCAP de chaque marché subséquent.** »

2.2 Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre.

3. Signature

3.1 Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

L&M et associés
SARL au capital de 100 000 €
Lieu-dit « au Velours »

Lieu et date de signature

Signature

Lammy (G. V. L.), le 22/03/2024 à Poligny

Rue François Arago
POLIGNY
tel. 03 84 53 69 19
SIRET 432 491 649 00014

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

3.2 Signature du pouvoir adjudicateur

À AIX-LES-BAINS,

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-18 : Accord cadre a marché subséquent 22005: Avenant 2: Précisions prix des subséquents

Date de transmission de l'acte : 01/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2024

Numéro de l'acte : dec609 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240115-dec609-CC

Date de décision : 15/01/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant

